

NOMINATIONS

La Constitution des Roles dans le Dialogue

Christian PLANTIN *

The mode of reference of the indexical terms *I* and *you* involves a pragmatic strategy, which can be described by the concepts of locuteur (vs. énonciateur) (addresser vs. utterer) and allocutaire (vs. destinataire) (addressee vs. utterer), and an operation nominating an individual to each of these roles. This concept of nomination accounts for the textual function of proper names used as terms of address. Proper names and 1st-2nd person pronouns are both dependent on a pragmatic principle of nomination: this impairs the linguistic importance of the discussion about the replacement of *I* and *you* by proper names.

1. Remarque sur *ceci*

Cette remarque traite d'un usage ordinaire du démonstratif. A prendre à la lettre les analyses courantes de *ceci*, on a parfois le sentiment qu'il suffirait de prononcer ce mot au voisinage d'un objet pour que *ceci* 'fonctionnant comme un doigt tendu' désigne cet objet. Mais *ceci*, à lui seul, est tout à fait incapable de désigner quoi que ce soit. Un énoncé contenant *ceci* dans sa fonction indexicale banale est toujours accompagné d'une procédure qui, elle et elle seule, détermine l'objet visé par l'énoncé.

Cette procédure, qui doit permettre le repérage empirique de l'objet, est tout à fait variable selon les circonstances, auxquelles elle doit s'adapter. S'il s'agit d'un objet matériel, *ceci* orientera vers un mouvement du corps: il ne fonctionne pas comme un doigt tendu, mais parallèlement à un doigt tendu: étant admis que le doigt ne jouit d'aucun privilège par rapport aux autres mouvements corporels possibles. S'il s'agit, par exemple, d'un segment linguistique écrit, comme: *Il répondit ceci: '...'*, la même définition vaut: *ceci* renvoie toujours à une procédure, mais cette fois il ne s'agit plus d'une procédure à base gestuelle. Le verbe *répondre*, les deux points, les guillemets, sont les éléments déterminants de la consigne qui permet à l'interlocuteur de s'orienter vers le segment auquel il doit se rapporter.

* Je remercie J.C. Anscombre, O. Ducrot, F. Nef et J. Molino pour leurs critiques et leurs conseils.
Author's address: Ch. Plantin, Université de Bruxelles, Cycle de perfectionnement en langue française, Avenue F.D. Roosevelt 50, B-1050 Brussels, Belgium.

Ceci ne désigne pas un objet, mais oriente l'interlocuteur vers une procédure de désignation qui doit lui permettre de circonscrire l'objet. *Ceci* n'a pas de lien direct avec l'objet qu'on suppose qu'il désigne. C'est un mot-consigne: 'Voyez la procédure de repérage' 'Suivez-la'.

La procédure menant à l'objet est indéterminée, au sens où elle n'est pas, une fois pour toutes, codifiée 'en langue' et attachée à *ceci*. Mais son existence conditionne l'emploi de *ceci*: chaque fois qu'on entend ce mot, on a une tâche pratique à accomplir: rechercher dans le contexte, linguistique ou non linguistique indifféremment, les indices qui, en principe, permettront de cerner un objet. Le nombre et la qualité de ces indices sont fonction de la nature de l'objet; et l'interlocuteur peut les recueillir avec plus ou moins d'astuce.

Il n'y a donc aucun vague de principe dans l'ostension opérée grâce à *ceci*: seule la procédure qui permet le repérage empirique de l'objet peut être dite suffisamment ou insuffisamment précise, toujours selon les circonstances pratiques; on peut toujours adapter la procédure de recherche à la nature de l'objet visé.

En adaptant une formulation de Ducrot (1980b: 12), on peut dire que *ceci* est une 'variable pragmatique' qui renvoie à "des instructions données à ceux qui devront interpréter tel énoncé de la phrase (contenant *ceci*)", "leur demandant de rechercher dans la situation de discours tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle et telle façon pour reconstruire (l'objet visé par le locuteur)".

Par opposition à l'analyse naturaliste de *ceci* - *ceci* fonctionne comme un doigt tendu - on propose donc une approche pragmatique de ce mot: *ceci* renvoie l'interlocuteur à des instructions pratiques qui doivent lui donner accès à l'objet.

2. Analyse des pronoms personnels *je* et *tu*

On traite de la même façon la question du référent des pronoms *je* et *tu*; quel est ce référent, d'une part; comment *je* et *tu* le trouvent, d'autre part. L'hypothèse proposée rend compte du fonctionnement de ces pronoms à partir de la notion de rôle élaborée par Ducrot (1972: 4): "...la langue comporte, à titre irréductible, tout un catalogue de rapports interhumains, toute une panoplie de rôles que le locuteur peut se choisir pour lui-même et imposer au destinataire".

Cette hypothèse est la suivante. *Je* et *tu* ne désignent pas directement leur référent. Il faut distinguer deux étapes dans le mécanisme de cette désignation:

- (i) Une nomination dans un rôle: un individu est nommé locuteur.
un individu est nommé allocutaire.
- (ii) *Je* désigne ensuite le titulaire du rôle de locuteur.
Tu désigne le titulaire du rôle d'allocutaire.

Je et *tu* désignent donc leurs référents via les rôles respectifs de ceux-ci dans l'interlocution. Ils désignent l'acteur d'un rôle, et pour qu'ils admettent un fonctionnement référentiel, il faut qu'ait été effectuée au préalable la nomination d'un individu dans le rôle de locuteur ou dans celui d'allocutaire. On utilise ici le verbe *nommer* au sens qu'il a dans, par exemple, *nommer président*; en ce premier sens, *nommer* c'est attribuer un rôle, désigner dans un emploi.

2.1. Analyse du pronom *tu*

2.1.1. Nominations

On schématise généralement la situation d'interlocution en la réduisant à deux protagonistes, un 'sujet parlant' s'adressant à un 'auditeur', en précisant que chacun des deux individus présents assumera à tour de rôle l'une et l'autre de ces fonctions. Cette simplification outrancière oblitère évidemment des phénomènes dont il faut tenir compte pour décrire correctement le fonctionnement de *je* et *tu*.

Dans le cas général, et réel, la situation est à peu près la suivante. Un certain nombre d'individus, plus de deux en tout cas, sont physiquement présents, et, disons, à portée de voix les uns des autres. Chacune de ces personnes est un allocutaire potentiel pour chacune des autres. Aucune n'est un allocutaire réel, naturel ou tout désigné.

Pour qu'on puisse se servir de *tu*, il faut qu'un individu ait été au préalable nommé dans le rôle linguistique d'allocutaire. Un énoncé contenant *tu* est parfaitement incapable, à lui seul, dans le cas général, de déterminer son allocutaire. L'usage de *tu* doit être donc accompagné d'une procédure du type suivant qui nous appelons *nomination*:

- (i) Un geste, une mimique, un regard: le locuteur se tourne vers l'un des présents, le désignant d'un geste qui accompagne ses paroles: ce geste pouvant être appuyé d'une interjection: *hé! hep là-bas!*, etc.
- (ii) Un terme d'adresse: *Monsieur! Papa! Pierre! Mon chou!*, le contexte déterminant lequel de ces termes opérera sans risque de confusion la nomination de l'individu visé dans le rôle d'allocutaire.
- (iii) La situation elle-même peut suffire pour cette nomination et faire que les procédures du type précédent soient inutiles: supposons que deux individus seulement soient face à face: si l'un d'eux prend la parole, l'autre est ipso facto désigné comme allocutaire – en l'absence de toute indication explicite contraire, comme *je parle à mon bonnet*, dont la fonction est de rejeter la nomination inférée. C'est ce cas tout à fait particulier qu'on a érigé en cas général, masquant ainsi la nécessité d'une procédure explicite de nomination.

Il s'agit sans doute là des procédés fondamentaux qui effectuent la nomination d'un individu dans le rôle d'allocutaire. Il existe probablement d'autres

facteurs qui peuvent contribuer à la détermination du référent de *tu*; mais ils s'appuient sur l'un des précédents, qu'ils confirment et redoublent (cf. 2.1.3 (a)).

2.1.2. Allocutaire, destinataire et nominations

La notion de nomination permet de préciser l'articulation entre l'allocutaire d'un énoncé et son (ou ses) destinataires. Après Ducrot (1980a: 529) nous appelons destinataire d'un énoncé la personne à qui est dit ce qui est dit; ou, en d'autres termes, la (ou les) personnes à qui s'adressent le (ou les) actes de langage effectués par cet énoncé; un même énoncé pouvant réaliser plusieurs actes de langage, dont chacun vise éventuellement des destinataires distincts.

Nous faisons l'hypothèse que, si un individu a été l'objet d'une nomination du type précédent, alors il y a forcément dans l'énoncé qui s'appuie sur cette nomination un acte de langage qui le concerne.

Pour fournir un contre-exemple infirmant cette hypothèse, il faudrait exhiber un cas où l'on s'adresse explicitement à une personne, par une nomination, en réalisant l'intention de ne rien dire qui la concerne, et cette personne le sachant. Elle ne serait alors l'objet d'aucun acte de langage, elle ne serait pas destinataire, alors que la nomination l'aurait faite allocutaire. On ne voit guère que ce soit possible; cependant la scène des *Femmes Savantes* analysée par Ducrot (1980a: 529) pour montrer justement la dualité allocutaire/destinataire, peut donner une idée de ce que serait un tel cas: trois personnages sont en présence, Chrysale, Bélise et Philaminthe. Une nomination explicite fait de Bélise, soeur de Chrysale, l'allocutrice désignée du discours de ce dernier:

(...) C'est à vous que je parle, ma soeur! (v. 558)

Car c'est, comme j'ai dit, à vous que je m'adresse. (v. 608)

alors que Philaminthe, femme de Chrysale, est destinataire de ce discours. On peut cependant soutenir que ce jeu n'est possible que parce que Bélise est également justiciable des reproches que Chrysale adresse à Philaminthe: si Bélise n'était qu'allocutrice, et à aucun degré destinataire, concernée par ce que dit Chrysale, ce dernier ne pourrait pas développer son réquisitoire. Il deviendrait évident que ce qui est dit vise seulement Philaminthe: c'est précisément la situation que Chrysale n'ose affronter.

On peut alors proposer de redéfinir l'allocutaire comme 'l'individu qui a été l'objet d'une nomination selon l'une des procédures précédemment décrites'. Il est en effet évident que les nominations ont un fonctionnement tout à fait libre par rapport à celui des pronoms personnels: en l'absence de tout pronom *tu*, elles continueront à livrer des allocutaires, par exemple:

Paul, mes excuses.

Paul, je te présente mes excuses.

Ici, dans les deux cas, l'allocutaire Paul est destinataire d'au moins un acte d'excuse. La fonction des nominations est donc double:

- Elles fixent le référent d'un éventuel *tu*: ce pronom dépend des nominations pour sa référence; l'allocutaire est le référent de *tu*.
- Elles déterminent une personne objet d'au moins un acte de langage effectué par l'énoncé qu'elles gouvernent.

Ces deux fonctions des nominations font qu'on a intérêt à les considérer comme un phénomène autonome.

On détermine donc extérieurement à tout acte de langage un destinataire au moins de l'un des actes accomplis par l'énoncé: puisque les nominations de l'allocutaire sont autonomes, et que l'on ne conçoit pas que cet allocutaire ne soit simultanément destinataire d'acte de langage.

Cette conclusion est confirmée empiriquement par un type d'emploi du nom propre en terme d'adresse, illustré en par. 3.2.2.2.

2.1.3. Exemples

(a) On peut schématiser quelques situations de conversation pour illustrer le rapport existant entre allocutaire et destinataire, eu égard au processus de nomination. Si l'on admet que l'allocutaire est forcément un des destinataires, on conçoit que certains procédés qui servent à la détermination du destinataire puissent, à l'occasion, contribuer à l'identification de l'allocutaire. Un thème d'énoncé ou de conversation sélectionne ses destinataires: tel sujet intéresse telle fraction des présents, et pas les autres; si quelqu'un l'aborde, le (ou les) allocutaires seront recherchés parmi les destinataires.

Ducrot parle d'une 'stratégie d'approche mondaine' par laquelle un individu s'intègre à une conversation, se mettant d'abord en position d'auditeur, avant de devenir allocutaire, puis locuteur. Il existe une stratégie symétrique, par laquelle un groupe conversationnel - c'est à dire un ensemble de destinataires - peut s'intégrer un individu: il suffit de le constituer destinataire, puis allocutaire, au moyen d'une nomination.

(b) Si je suis locuteur d'une langue A dans un pays où l'on parle normalement la langue B, si une personne s'exprimant normalement dans la langue B emploie en ma présence la langue A qu'elle suppose être la mienne, et en l'absence de tout autre locuteur de la langue A, alors il y a de fortes chances pour que je sois destinataire de l'énoncé:

Il fait toujours beau à Zanzibar.

même si le locuteur s'attache ostensiblement à ne pas me nommer allocutaire. De n'avoir procédé à aucune nomination, il tire au moins un avantage: si je rejette cette avance:

Je n'ai pas besoin de guide!

je m'expose à la réplique:

Pourquoi tu me parles comme ça? Je ne t'ai rien demandé!

(c) L'exemple suivant montre la nécessité de faire intervenir une notion d'allocutaire distincte à la fois de celle d'auditeur et de destinataire. Une publicité se propose de développer la vente des mobylettes. Elle occupe un panneau sur l'autoroute. Les éléments picturaux sont, d'une part, une mobylette du modèle à promouvoir, et d'autre part la figure réjouie d'un jeune adolescent. Le seul élément graphique est le slogan:

Joven como tú! 'Jeune comme toi!'

Supposons que l'on ne distingue pas entre l'auditeur et l'allocutaire. Si une personne qui considère que sa jeunesse n'a plus rien de remarquable vient à lire cette publicité, alors, en bonne logique, elle doit considérer qu'on cherche à lui vendre un matériel qui n'est pas spécialement 'pour jeunes'. La publicité aurait donc un effet dissuasif sur ce public, étant donné l'idéologie courante. Ce qui est peu plausible, car on a beau ne plus être jeune soi-même on peut désirer acheter une mobylette pour ses enfants, et justement de ce type.

L'autre hypothèse est évidemment que la publicité sélectionne ses allocutaires parmi ses auditeurs. L'allocutaire est ici, en gros, le public des jeunes. Ce qui nomme tel individu allocutaire, c'est son identification à l'adolescent paradigmatique figuré sur la publicité. Il s'agit donc d'un processus non linguistique, mais cela n'a, nous l'avons vu, rien de surprenant.

Sous cette condition, *jeune comme toi* signifiera toujours 'jeune', quel que soit le lecteur de la publicité, puisque celui-ci déchiffre simultanément le slogan et la nomination de l'allocutaire, référent de *toi*: 'un jeune'; et on a bien établi, du coup, pour tous les publics, que ce matériel est un matériel 'de jeunes': la publicité peut alors remplir son rôle d'attraction pour tous les lecteurs.

On vérifie sur cet exemple que l'allocutaire est bien destinataire: mais aussi que le lecteur âgé s'en reconnaît destinataire seulement dans la mesure où il n'en sera pas allocutaire-référent de *toi*.

2.2. Analyse du pronom je

Tout ce qui a été dit de *tu* peut, en substance, être transposé à *je*. *Je* désigne le titulaire du rôle de locuteur; tout comme le rôle d'allocutaire, celui de locuteur n'est pas susceptible d'une définition naturelle immédiate.

Une occurrence du mot *je* désignerait, d'après certaines définitions courantes 'la personne qui articule cette occurrence', c'est-à-dire le sujet

parlant. En effet, lorsque le sujet parlant Verdier énonce un *je*, ce *je* peut renvoyer à Verdier. Dans un cas élémentaire, c'est le fait de parler qui assigne au sujet parlant le rôle de locuteur; c'est l'énonciation qui nomme le sujet parlant dans ce rôle.

On dirait aussi bien que l'absence de tout indice de nomination spécial nomme le sujet parlant locuteur. On a ici l'analogie du cas pour *tu* où la situation suffisait à nommer l'allocutaire.

Mais on peut montrer que d'autres que le sujet parlant peuvent tenir le rôle de locuteur; *je*, désignant le titulaire de ce rôle, ne renverra plus au sujet parlant; il ne désignera pas 'l'individu qui prononce le fragment de discours contenant l'instance en question du mot *je*' :

(a) Soit l'énoncé au style direct:

X: Pierre m'a dit: 'Je viendrai demain'.

Je ne désigne pas 'la personne qui articule cette occurrence du mot *je*'; il ne désigne pas le sujet parlant X, mais évidemment Pierre. Désigne-t-il 'l'individu qui prononce le fragment de discours contenant l'instance en question du mot *je*'? Tout dépend de ce qu'on entend par 'fragment de discours'. Si on se limite au fragment rapporté, on retombe sur le cas standard, avec un problème de translation à résoudre. Mais il n'est pas évident que ce fragment soit ainsi détachable; par exemple, l'occurrence de 'Je viendrai demain' en *Pierre m'a dit: "Je viendrai demain"* ne constitue pas un énoncé: "Dire qu'une suite linguistique produite par un locuteur constitue un énoncé, c'est dire d'abord que celui-ci s'est présenté, en le produisant, comme ayant pour but de dire ce qui est dit en elle. Supposons que quelqu'un pose la question: *Est-ce que Pierre est venu pour voir Jean?* Le nom *Pierre* ne constitue pas un énoncé à lui tout seul: le locuteur n'acceptera pas d'avoir à se justifier d'avoir prononcé ce mot. S'il l'a prononcé, dira-t-il, c'est afin de poser la question qu'il a posée, et c'est seulement sur la légitimité ou la pertinence de cette question prise comme un tout, qu'il se déclarera engagé. Le segment 'Est-ce que Pierre est venu?' considéré à l'intérieur de la suite précédente ne constitue pas davantage un énoncé: l'objet avoué de la parole n'était pas de s'enquérir de la venue de Pierre, mais de l'intention qui a motivé sa venue. Il faut donc prendre la totalité de la suite pour constituer un énoncé" (Ducrot (1980a: 528-529)).

Aucune évidence ne nous donne une fois pour toutes le référent de *je*. Il faut à chaque fois le déterminer, en cherchant dans le contexte des indices qui orienteront peut-être vers un individu susceptible d'assumer le rôle de locuteur. On voit que la fonction des verbes introducteurs de discours directs, de leurs sujets, est de permettre ce repérage.

(b) Cas où le sujet parlant joue, récite, cite, etc: soit un individu X qui interprète, par exemple, le personnage de Chrysale. Couramment, on opérera la

dissociation sujet parlant-locuteur (du moins dans une forme classique de théâtre). C'est la mention du nom propre *Chrysale* en tête d'une tirade qui lui donne pour locuteur Chrysale. L'existence de cet être s'épuise dans sa fonction de locuteur.

(c) Dans les textes autobiographiques, discours où l'individu se raconte, non pas forcément sur un mode littéraire; dans les romans, les textes poétiques:

Comme je descendais des fleuves impassibles/...

la détermination du sujet parlant ayant produit le texte ne pose en son principe aucune difficulté linguistiquement intéressante. Il s'agit de déterminer l'auteur du texte ou du discours; en tant qu'individu physique, cet auteur existe toujours; le texte pouvant avoir plusieurs auteurs, tout comme n'importe quel acte peut être accompli en commun par plusieurs personnes. Il s'agit d'identifier le ou les individus qui ont produit le texte, et c'est un travail de simple police qui permet d'attribuer tel texte à telle personne. Pour notre exemple, les historiens de la littérature disent qu'il s'agit d'Arthur Rimbaud.

Mais il ne suffit pas de dire *je* pour parler de soi. Les critiques insistent longuement pour que l'on n'identifie pas l'hypothétique référent du *je* à Rimbaud: en d'autres termes, le sujet parlant n'a rien à voir avec le locuteur, et la démarche par laquelle on identifie l'un ne nous fait pas progresser d'un pouce dans la connaissance de l'autre. Buts et méthodes différents du tout au tout.

La détermination du locuteur n'est pas seulement un problème linguistique: on peut simplement dire que toute séquence contenant un *je* permet d'induire au moins un locuteur. Mais, comme pour l'allocutaire, rien ne garantit que les investigations livreront, en fin de compte, un individu physique bien déterminé.

(d) Le problème de la signature. Une signature apparaît sur les documents écrits de la forme suivante:

(1) Je soussigné (NOM)...

certifie (accepte, atteste, sollicite, autorise, reconnais, ordonne...) telle et telle chose.

(SIGNATURE)

La lettre non personnelle, administrative ou commerciale, se conforme à ce modèle:

(2) (NOM)

----- Je -----

(SIGNATURE)

Et il est probable qu'on peut y ramener la lettre personnelle. Prenons l'exemple suivant:

- (3) Je soussigné VERDIER autorise mon fils à participer à telle activité.
(Signé: VERDIER)

Quel rapport y a-t-il entre le pronom de première personne, le nom propre et la signature?

De tels documents apparaissent fréquemment 'en blanc' dans un premier temps. Supposons qu'un proviseur dicte à son secrétaire un formulaire du type précédent, destiné à être distribué aux élèves. On constate, ici encore que le *je* ne réfère pas au sujet parlant, pas plus à celui qui dicte qu'à celui qui écrit. Un tel formulaire définit les attributs d'un *je*, d'un locuteur, mais personne n'a encore été nommé dans ce rôle.

Le formulaire est ensuite proposé aux individus concernés, qui le 'remplissent' en y portant leur nom et leur signature. Il est tout à fait banal que l'individu qui écrit le nom propre n'en soit pas le porteur; ainsi, dans l'exemple précédent, n'importe qui peut porter le nom *VERDIER* sur le formulaire. Il se peut que Verdier ne sache pas écrire. On discute ici d'un problème d'écrit, mais cette situation a son pendant oral, la citation au style direct:

X: Pierre a dit: 'Je viendrai demain'.

Nous avons vu que, dans ce cas, X a nommé Pierre dans le rôle de locuteur, auquel réfère le *je*. X fait parler Pierre, qui n'en peut mais: tout comme X pourrait remplir un formulaire en y portant le nom de Pierre, le problème étant seulement de savoir si ce dernier accepterait de signer. L'agent qui opère la nomination est indifférent.

L'essentiel est dans la signature. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit une graphie, même déformée du nom propre, même s'il semble bien que ce soit le plus souvent le cas. Par convention, on pourrait remplacer la signature, par l'apposition des empreintes digitales, ou même d'une croix: à la réserve près, dans ce dernier cas, qu'une autorité extérieure, administrativo-morale, soit présente: sa fonction est d'attester que l'individu qui a apposé la croix est bien l'individu qui est par ailleurs désigné par le nom propre. Lorsqu'on signe de son nom propre, il n'est pas nécessaire que la signature soit lisible: il est fréquent qu'on ne puisse pas la retranscrire et retrouver le nom dont elle est dite être une graphie. En revanche, on lui impose d'être constante pour un individu donné et de lui être spécifique: je ne peux pas avoir la même signature que Rothschild.

Le formulaire où a été porté le nom Verdier *Je soussigné Verdier autorise, etc.* ainsi présenté est lettre morte: il dit que Verdier autorise, il n'autorise pas.

il ne donne pas cette autorisation. Ce n'est qu'après avoir été signé qu'il prendra valeur illocutoire.

Tout énoncé accompli au moins un acte illocutoire ainsi défini: "L accomplit un acte illocutoire A dans une énonciation E, si L présente E comme destiné à produire certaines transformations juridiques, et les produisant" (Anscombe (1980: 66)). Chacun des actes accomplis dans une énonciation est rapporté à un énonciateur, qui en a la responsabilité: c'est à lui que sont attribuées les intentions définitives des actes illocutoires réalisés dans l'énonciation: pour chaque acte accompli, on peut dire 'L a X-é'.

Les transformations juridiques induites par un acte illocutoire sont destinées à prendre effet immédiatement: ce qu'elles font si leurs conditions de satisfaction sont remplies. On le voit clairement pour la question, l'insulte, la menace, etc. Mais si l'on considère des actes comme la permission, la défense, la demande, la promesse, l'ordre... on voit qu'ils instaurent un état de droit nouveau, dont la durée n'est limitée par rien de linguistique. On peut promettre, défendre, autoriser... jusqu'à nouvel ordre. Mais, puisque les paroles s'envolent, si l'on veut que la nouvelle légalité inaugurée par tel acte illocutoire jouisse d'une certaine permanence, on a besoin d'enregistrer le fait que telle énonciation ait produit tel acte.

Il existe certainement de très nombreux moyens susceptibles de procéder à de tels enregistrements, l'écrit entre autres; mais l'écriture ne peut enregistrer une énonciation, entendue comme la production par un locuteur donné d'un énoncé donné. Cette énonciation constitue un événement unique, qui ne peut être conservé comme tel, sauf à passer du plan du *faire* au plan du *dire*, par une formule comme:

X a dit que...

Le problème est donc d'enregistrer une énonciation particulière, en lui conservant sa qualité de *faire*, sur laquelle repose sa force illocutoire.

Pour que le formulaire rempli, (3), soit une autorisation 'en bonne et due forme' donnée par Verdier à son fils, il faut que tout se passe comme si Verdier avait énoncé (3) et soit prêt à l'énoncer encore, à la demande. Or, un individu est caractérisé univoquement par ses signatures, entendues comme occurrences d'un même type. Parallèlement, ses actes d'énonciation peuvent être considérés comme des occurrences d'un même *énoncer*, d'un même *faire*.

On dira que la signature de Verdier accompagnant un texte vaut pour l'enregistrement d'une énonciation originelle de ce texte par Verdier: ou qu'elle tient lieu de façon permanente de son énonciation par Verdier.

Notons bien qu'il ne s'agit pas de faire de Verdier l'auteur même fictif de tous les textes qu'il peut être amené à signer. S'il doit apposer sa signature sur toutes les pages d'un contrat, il peut ou non avoir participé à sa rédaction, le problème n'est pas là. Signer, c'est ici reconnaître avoir pris connaissance de

ces pages, les avoir lues. En lisant, il énonce le texte, il procède à cette 'énonciation originelle' qui est enregistrée par sa signature.

3. Première application: analyse des dialogues

Afin de vérifier l'adéquation empirique de l'opération de nomination, dans son rapport avec les concepts de destinataire et d'allocutaire, nous avons procédé à un relevé et à un classement des occurrences des noms propres en position de termes d'adresse dans une pièce de J.-P. Sartre, *Huis-Clos*. Dans la mesure où ces notions permettent de mieux comprendre et de mieux décrire ce mode de fonctionnement des noms propres et leur contribution à l'organisation des dialogues, on considèrera qu'elles trouvent là une justification pratique.¹ Ces emplois entrent dans un nombre restreint de rubriques.²

3.1. Le nom propre utilisé est le nom propre du locuteur

Dans notre texte, cela ne se produit que lors du rituel social de présentation. Il s'agit sans doute de quelque chose d'assez différent de l'adresse, mais qui fonctionne en liaison avec les phénomènes d'adresse:

Estelle: (...) (Un temps) Faisons connaissance, puisque nous devons habiter ensemble. Je suis Estelle Rigault.

Inès: Inès Serrano. Je suis très heureuse.

Garcin: Joseph Garcin. (p. 29)

Pour 'se présenter', 'faire connaissance' on procède d'abord à l'échange des noms propres. La 'connaissance' de l'autre ainsi acquise peut sembler mince en sa substance; elle est essentielle dans sa fonction, qui est de livrer aux allocutaires un instrument de nomination commode et généralement non ambigu. Celui-ci permettra l'incessante redistribution des rôles d'allocutaire qui structure une conversation. 'Se présenter', c'est donc manifester que l'on accepte la conversation et ses rapports de force.

¹ Un tel choix est évidemment critiquable, comme tout choix, mais aussi parce que le théâtre est un genre littéraire, fondé sur des conventions et des procédés qui ne régissent pas – du moins le suppose-t-on – la conversation courante. Cependant, l'un des procédés à l'oeuvre dans le théâtre conventionnel, comme celui de Sartre, est l'illusion réaliste: c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, une convention sur les jeux de langage, qui se donnent pour ordinaires. Il suffit de constater que les spectateurs jouent sans difficultés le jeu de cette convention, du moins pour nombre d'entre eux. On verra même dans la schématisation inévitable de cette langue théâtrale un avantage, qui permet de traiter un certain nombre de cas simples, avant d'affronter les situations plus compliquées.

² Le texte de *Huis-clos* est cité d'après l'édition Folio (Gallimard).

3.2. Le nom propre utilisé est le nom propre d'un auditeur

Lorsqu'un locuteur X utilise en terme d'adresse le nom propre d'un auditeur Y, il nomme Y allocutaire. Par cet acte linguistique, il donne un référent aux pronoms de deuxième personne; et il met Y en position de destinataire d'acte(s) de langage, le soumettant à une obligation de réponse.

3.2.1. Nom propre d'adresse et allocutaire

Le nom propre peut:

(a) *Ouvrir un dialogue*, en fixant le référent de *tu* (ou *vous*):

(Un silence)

Inès: Eh bien, Garcin? Nous voici nus comme des vers; y voyez-vous plus clair?

Garcin: Je ne sais pas. Peut-être un peu plus clair. (p. 62)

(b) *Réorienter un dialogue*, en changeant le référent de *tu*: le rôle d'allocutaire change de titulaire. Il y a en ce point inflexion du dialogue.

Inès: Moi, j'étais employée des Postes.

Estelle: (avec un petit recul) Ah! Alors en effet!... (Un temps) Et vous, Monsieur Garcin? (p. 35)

Le *vous* de politesse est ambigu dans sa référence, puisqu'il y a deux auditeurs. Mais, dans ce contexte, l'expression *et vous*, que l'on conçoit mal sans geste ou mouvement du corps, devrait suffire à manifester qu'il y a changement d'allocutaire. On constate qu'interviennent en outre deux termes d'adresse, fondus en une seule locution, *Monsieur Garcin*, qui est elle-même un terme d'adresse. Ni *monsieur* ni *Garcin* ne seraient référentiellement ambigus dans ce contexte: on voit avec quelle redondance est marquée la réorientation du dialogue par la désignation d'un nouvel allocutaire.

(c) *Soutenir un dialogue dans la même structure locuteur / allocutaire*: dans l'échange suivant, l'adresse *Garcin* sert à maintenir Garcin dans le rôle d'allocutaire, alors qu'Inès voudrait se substituer à lui dans ce rôle:

Estelle: Au secours, Garcin.

Garcin: Que me voulez-vous?

Estelle: (se levant et s'approchant de lui) Moi, vous pouvez m'aider.

Garcin: Adressez-vous à elle.

Inès s'est rapprochée. (...) Pendant les répliques suivantes, elle parlera (à Estelle) presque à l'oreille. Mais Estelle, tournée vers Garcin, qui la regarde sans parler, répond uniquement à celui-ci, comme si c'était lui qui l'interrogeait. (p. 66 et sv.)

Quatre adresses *Garcin* vont suivre, qui ont pour fonction de 're-nommer' *Garcin* allocutaire, malgré les manoeuvres d'*Inès* (autre exemple p. 64).

3.2.2. *Nom propre d'adresse et obligation de réponse*

3.2.2.1. *Nom propre accompagnant un énoncé*: le nom propre nomme un allocutaire, qui est de ce fait soumis à cette obligation. La nature illocutoire de l'énoncé détermine le type d'enchaînements pouvant compter pour une réponse:

Réponses verbales:

Garcin: (...) Laissez tomber, *Inès*. Ouvrez les mains, lâchez prise (...)

Inès: Est-ce que j'ai une tête à lâcher prise? (p. 65)

Aucun problème ici. Mais dans:

Estelle: (...) J'aime les hommes, *Garcin* les vrais hommes à la peau rude, aux mains fortes (...) Et c'est pour ta bouche, pour ta voix que je t'aime.

Garcin: C'est vrai? C'est bien vrai? (p. 82)

Estelle a deux destinataires: d'une part, *Garcin*, allocutaire nommé, à qui elle dit 'J'aime les hommes'; mais aussi *Inès*, destinataire d'un 'Je n'aime pas les femmes'. La réponse vient ici de l'allocutaire-destinataire (autres exemples pp. 39, 62, 71, 80).

Réponses non verbales:

Estelle: (...) Mais qu'est-ce qu'il faut que je te fasse pour que tu me lâches?
Tiens!

Elle lui crache à la figure, *Inès* la lâche brusquement.

Inès: *Garcin*! Vous me le paierez!

Un temps, *Garcin* hausse les épaules et va vers *Estelle*. (p. 72)

(Les italiques sont de nous: autre exemple p. 90.)

3.2.2.2. *Le nom propre est employé seul en terme d'adresse*, sans le soutien d'un énoncé. La contrainte liée à l'acte de nomination demeure, sous sa forme générale, et est précisée par le contexte, éventuellement par un énoncé ultérieur:

Réponse verbale minimale:

Estelle: *Garcin*!

Garcin: Quoi?

Estelle: Venge-toi! (p. 90)

La réponse à l'adresse se fait à l'aide d'une forme interrogative, par laquelle on obtient la précision qu'apportait l'énoncé accompagnant la nomination en 3.2.2.1 (autre exemple p. 38).

Réponse verbale complète:

Un silence. Garcin va s'asseoir sur le canapé du milieu et se met la tête dans les mains.

Inès: Estelle!

Estelle: Monsieur, Monsieur Garcin!

Garcin: Plaît-il?

Estelle: Vous êtes assis sur mon canapé! (p. 32)

Estelle, saisissant immédiatement le pourquoi de l'adresse d'Inès, accomplit tout de suite l'acte que cette dernière veut lui voir accomplir, en l'occurrence un reproche et une demande indirects à Garcin d'avoir à lui restituer son siège favori.

Réponse non verbale:

Garcin: Je ne m'en irai pas.

Inès: Et toi, Estelle? (*Estelle ne bouge pas.* Inès éclate de rire) (...) (p. 86)

(les italiques sont de nous). Un exemple particulier:

Inès: (riant) Mais elle ne croit pas un mot de ce qu'elle dit: comment peux-tu être si naïf? "Estelle, suis-je un lâche?" Si tu savais ce qu'elle s'en moque!

Estelle: Inès. (A Garcin) Ne l'écoute pas. Si tu veux ma confiance, il faut commencer par me donner la tienne.

Inès: Mais oui, mais oui, fais-lui donc confiance. (...) (p. 82)

Soulignons d'abord les caractéristiques spécifiques de cette adresse. *Inès*. Le nom propre est employé seul, sans qu'aucun énoncé subséquent ne vienne effectuer l'acte de langage qu'il annonce. Mais il est prononcé selon une intonation tout à fait particulière, qui suffit à marquer son énonciation, ici pour un reproche. Le contexte joue un rôle important, il permet de reconstruire ce reproche: ici quelque chose comme: 'on ne doit pas dire ces choses', 'on ne doit pas parler ainsi'.

En second lieu, on constate que cet acte n'entraîne aucune réponse d'Inès, dont la réplique suivante s'adresse à Garcin. Mais on sait que la production d'une contrainte par l'énonciateur (Estelle) n'implique pas de réponse univoque du destinataire (Inès). Un ordre peut être obéi, désobéi, bafoué, etc; il n'en

reste pas moins un ordre. Il en va de même pour les reproches, admis, rejetés, discutés ou ignorés. En outre, la réponse induite par certains actes peut ne pas être enregistrable positivement, ainsi la réponse induite par l'ordre 'Pierre, tais-toi!' L'absence de réponse d'Inès s'explique par l'une ou l'autre de ces raisons. Qu'elle accepte sans autres le reproche d'Estelle ou qu'elle en fasse fi, il reste vrai que cette dernière a essayé de l'influencer par l'adresse *Inès*.

4. Deuxième application: noms propres et pronoms personnels

4.1. Les pronoms *je* et *tu* considérés comme de purs substituts

On lit dans Bloomfield (1971: 248): "Thus, *I* replaces any singular substantive expression (...) provided that this substantive expression denotes the speaker of the very utterance in which the *I* is produced"; "Thus, *I* and *you* replace names" (1971: 251). La condition d'emploi mentionnée est une condition 'pragmatique', c'est-à-dire, au sens de Bloomfield, extra-linguistique; "Nevertheless, it will be worth our while to leave, for a moment, the ground of linguistics, and to examine the problems which here confront the student of sociology or psychology. We find, at once, that the various types of substitution represent elementary circumstances of the act of speech-utterance. The substitution-types in *I*, *we* and *you* are based upon the speaker-hearer relation" (1971: 248). On parlera donc de l'utilité pratique de tels substituts, adaptés à un énoncé rapide et aisé, économiques; "in spite of this economy, substitutes often work more safely and accurately than specific forms" (ibid.: 250); "This is especially true of certain substitutes, such as *I*, whose meaning is unmistakable, while the actual mention of the speaker's name would mean nothing to many a hearer" (1971: 250).

On trouverait la même idée dans Martinet (1974: 233): "Those children who speak their language without using the pronoun *I* until they are four or five years old and refer to themselves as Johnny or Billy show us how speakers can get along without *I*".

4.1.1. Remarque préliminaire

On peut faire quelques remarques méthodologiques sur le sens général de cette recherche des substituts. Noms propres et pronoms personnels effectuent une double tâche dans l'énoncé: ils servent de support à une prédication, et, au moins dans un certain nombre de cas, ils réfèrent à un individu. Or, ce travail de référence peut être accompli par plusieurs instruments. On s'est intéressé aux noms propres, mais une description définie ferait aussi bien l'affaire. Puisque la langue utilise de façon systématique noms propres, pronoms personnels, descriptions définies à des fins de désignation, on pourrait aussi bien tout ramener aux descriptions définies. Si, en outre, on se donne la latitude de poser

des conventions sur ces descriptions et sur les gestes qui peuvent les accompagner, il n'est pas surprenant que l'on soit conduit à des considérations sur les mécanismes généraux de la référence, qui n'ont plus que de lointains rapports avec la donnée linguistique initiale, l'existence des pronoms de dialogue.

Une position cohérente ici est celle de Russell (1943: 109): "There can be no question that the non-mental world can be fully described without the use of egocentric words. Certainly a great deal of what psychology wishes to say can also dispense with them. Is there, then, any need for these words at all? Or can *everything* be said without them? The question is not easy". Russell va ensuite tenter de réduire tous les indicateurs de subjectivité au seul *this*, pour constater que "a machine could be constructed which would use the work *this* correctly" (1943: 111), ce qui réglerait la question de *this*. *I* est ensuite défini en termes de *this*: "I think that the phrase *I am* can always be replaced by the phrase *this is*, or vice-versa" (1943: 115). On a sans doute là la forme extrême du réductionnisme en la matière, mais le réductionnisme est ici légitime: il ne s'agit pas pour Russell de proposer une théorie linguistique de *je*, mais de mener à bien une recherche sur les fondements de la connaissance empirique. Si l'on s'engage dans la recherche des substituts pour *je*, on parviendra sans doute à des conclusions du type de celles de Russell: on peut se passer de *je*. Mais le prix à payer est l'alignement de la problématique linguistique sur des considérations touchant au problème logico-philosophique de la connaissance et de la vérité.

4.1.2. Deux cas de substitution problématique

La discussion du problème de la substituabilité des noms propres aux pronoms personnels se fait le plus souvent sur des énoncés prédicatifs ordinaires et sans problèmes. Mais si l'on change les exemples de référence, on voit apparaître des difficultés. Soit les énoncés:

- (a) Je parle.
- (a') Verdier parle.

Pour situer en gros le problème, on peut dire que toutes les occurrences de (a) sont vraies, quel que soit le locuteur: on pourra en conclure que (a) est tautologiquement vraie. Rien de tel pour (a'); elle est empiriquement vraie toutes les fois que Verdier parle, quel que soit l'énoncé qu'il émet, (a') ou un autre. (a) est réflexive, (a') non. Les méthodes par lesquelles on s'assure de la vérité de (a) et celles par lesquelles on vérifie (a') diffèrent totalement. Prenons de la même façon:

- (b) Je suis Verdier.
- (b') Verdier est Verdier.

(b) est un énoncé nominatif, par lequel un individu s'approprie un nom propre (cf. 4.2). S'il s'agit d'une nomination performative, il n'a pas de valeur de vérité: n'importe qui peut, pour les besoins d'un jeu, prendre le nom *Verdier*; s'il s'agit d'une nomination didactique, (b) est vraie ou fausse, selon que son énonciateur est ou non Verdier. Il en va tout autrement pour (b'), qui est un énoncé analytique, forcément vrai.

Ces deux cas, où la substitution du nom propre à *je* est problématique, permettent de montrer qu'on ne peut faire fond d'aucune évidence dans cette question, contrairement à ce qu'il pourrait sembler à la lecture de Bloomfield.

4.2. Rudiments de pragmatique du nom propre

Considérons le cas 'standard' d'un énoncé comme:

(c) Je marche.

énoncé par Verdier. On peut le considérer comme le produit de deux énoncés:

(c') Verdier marche.

(c'') Le sujet parlant de (c') s'appelle Verdier.
a nom Verdier.

(c') exprime donc la condition linguistique de Bloomfield, et (c'') rappelle sa condition pragmatique. Nous retenons donc de l'analyse bloomfieldienne l'idée que (c) doit s'analyser selon deux composantes hétérogènes. La question cruciale est de savoir ce qu'est exactement (c''), et en quoi elle fournit un élément indispensable de paraphrase de (c).

En (c') le nom *Verdier* a deux fonctions. D'une part, il sert à désigner un individu, Verdier en l'occurrence; d'autre part, attaché au prédicat '... marche' il permet de dire de Verdier qu'il marche.

En (c'') il en va différemment. Il faut d'abord noter que l'expression 'le sujet parlant de (c')' n'est qu'une description définie parmi toutes celles qui permettraient d'atteindre cet individu. La référence au fait de parler n'est en rien essentielle; si le sujet parlant de (c') porte un feutre mou, et que cela suffise à le discriminer de son entourage, on pourra très bien avoir pour (c''):

(c''') L'homme au feutre mou s'appelle Verdier.

(c''') sert à attribuer à Verdier – au sujet parlant, à l'homme au feutre mou – le nom propre *Verdier*. (c'') opère une nomination que l'on pourrait aussi bien obtenir par les énoncés:

Voici Verdier!
Verdier!

accompagnés du geste adéquat: ou par toute autre manoeuvre par laquelle Verdier parviendrait à s'approprier le nom propre *Verdier*. Ces énoncés 'nominatifs' forment une classe fonctionnellement bien définie, sur laquelle peut s'appuyer l'analyse linguistique.

Mais cette nomination (au sens cette fois d'attribution d'un nom) peut avoir elle-même deux valeurs sémantiques tout à fait distinctes. D'une part, elle peut servir à informer l'allocutaire sur le nom social du locuteur. Celui-ci ayant pour nom *Verdier*, la fonction de (c'') est de porter ce nom à la connaissance de l'allocutaire. En ce sens, (c'') peut être dite vraie ou fausse; dans le cas envisagé, elle serait fausse si le locuteur s'appelait *Leroux*. On parlera alors de 'nomination didactique': "by didactic nomination we mean teaching someone, whether formally or informally, that a particular name is associated by an already existing convention with a particular person, object or place" (Lyons (1977: 217)).

Parler de convention préexistante, c'est dire que toute nomination didactique renvoie obligatoirement à un second type de nomination que, suivant toujours Lyons, on peut appeler 'nomination performative', par laquelle on assigne un nom à un être: "performative nomination may take various forms and includes not only the assignment of personal names at baptism or some other formal ceremony, but also such semiotic acts as the definition of terms (where naming and denotation are often hard to distinguish) and so on" (1977: 218).

Dans la mesure où nous recherchons une paraphrase du pronom personnel de première personne, la conformité du nom propre utilisé en (c') et (c'') au nom social du sujet parlant est une condition suffisante, mais pas nécessaire. La condition sur le nom propre est une condition d'identité: il faut que le même nom soit utilisé en (c') et (c''); c'est à dire que le locuteur pourrait aussi bien s'imposer à lui-même un nom arbitrairement choisi par lui et variant éventuellement avec les énonciations, par exemple:

(d') Z marche.

(d'') Le sujet parlant de (d') s'appelle Z.

On ne peut pas évidemment objecter à cette procédure qu'elle 'alourdirait' le processus de communication. Il s'agit de simuler un fait de langue, le fonctionnement du pronom sujet *je*, non pas de 'l'améliorer'.

Il faut donc soit que (c'') renvoie à une nomination performative, soit en opère une. On peut donc poser que le couple (c')-(c'') fournit une paraphrase de l'énoncé prédicatif (c) dans la mesure où (c'') est une nomination performative du sujet parlant, par laquelle il s'approprie le nom propre support de la prédication antérieure. Il est indifférent ou non qu'elle opère avec le nom social du sujet parlant, en informant sur ce dernier.

Dans la mesure où on peut généraliser ces remarques à un énoncé prédicatif quelconque contenant un *je*, on voit que la notion de 'baptême', d'imposition d'un nom est nécessaire à l'analyse linguistique du fonctionnement du nom propre, comme elle l'est à son analyse logico-philosophique (Kripke (1972: 302)).³

4.3. Pragmatique de *je* et pragmatique du nom propre

Cette analyse permet de comparer le fonctionnement du nom propre et celui du pronom personnel. Dans le cas du nom propre, l'énoncé d'une part prédique quelque chose d'un individu *X*, d'une part; d'autre part, par le biais d'une nomination, didactique ou performative, mais en dernière analyse performative, *X* trouve son référent. Dans le cas du pronom *je*, l'énoncé prédique quelque chose du titulaire du rôle de locuteur d'autre part, par le biais d'une nomination dans le rôle de locuteur, ce rôle trouve un acteur et *je* un référent.

La différence est donc à peu près celle des deux 'nommer'. L'expression par les noms propres permet de se passer de la notion de rôle; du concept de locuteur; et aucune fonction n'est accordée à l'énonciation.

Si l'on s'en tient aux pronoms personnels, on se passe de nomination performative ou institutionnelle; on remplace cela par une nomination pragmatique, pouvant être assurée par l'énonciation.

On voit donc qu'il n'y a pas beaucoup à gagner à se demander quel est le procédé le plus 'fondamental' ou le plus 'économique'; ou le plus 'linguistique' ou plus 'logique'.

References

- Anscombe, Jean-Claude, 1980. Voulez-vous dériver avec moi? *Communications* 52: 61-124.
 Bloomfield, Leonard, 1971. *Linguistic aspects of science*. Chicago and London: University of Chicago Press. (= *International Encyclopedia of Unified Science*, Vol. 1, part 4). [1939]

³ La paraphrase proposée récupère les propriétés particulières des énoncés (a) et (b). On ne résoudra pas les problèmes logiques liés à ces énoncés; on constate simplement que l'analyse pragmatique de *je* proposée est compatible avec la position de tels problèmes. Dans le cas de (a), la paraphrase sera:

(a') Verdier parle.

(a'') Verdier!

(a') dit que Verdier parle: il prédique '...*parle*' de Verdier. (a'') donne un référent au nom propre support de la prédication antérieure, à *Verdier*. (a') et (a'') étant contemporains, toutes les occurrences du système (a')-(a'') manifesteront la même tautologie que le *je parle* de départ. Dans le cas de (b) on aura:

(b') Verdier est Verdier.

(b'') Verdier!

On obtient une tautologie et une nomination: or, l'énoncé de base est précisément une nomination. La paraphrase est donc valable: elle permet d'atteindre le but recherché, qui était d'attribuer à Verdier le nom propre *Verdier*.

- Bloomfield, Leonard. 1961. *Language*. London: George Allen and Unwin. [1933]
- Ducrot, Oswald. 1972. *Dire et ne pas dire*. Paris: Hermann.
- Ducrot, Oswald. 1980a. 'Enonciation'. In: *Encyclopaedia Universalis*, Vol. 17. Paris: Encyclopaedia Universalis France. pp. 656-660.
- Ducrot, Oswald. 1980b. *Les mots du discours*. Paris: Minuit.
- Kripke, Saul A., 1972. 'Naming and necessity'. In: D. Davidson and J. Harman, eds., *Semantics of natural language*. Dordrecht: Reidel. pp. 253-355.
- Lyons, John. 1977. *Semantics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Martinet, André. 1974. 'Dialogue with Herman Parret'. In: H. Parret, ed., *Discussing language*. The Hague and Paris: Mouton. pp. 221-247.
- Russell, Bertrand. 1943. *An inquiry into meaning and truth*. London: George Allen and Unwin. [1940]